

**Procès-verbal
du 19 octobre 2023
à 18 h 30 en Salle du Conseil Municipal**

Présent (19) : Françoise CHAZAL, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Anne -Marie DUBOIS, Daniel IMBERT, Christiane PERALDE, Odile MOURIER, Christian SALENDRES, Marie-Claire FAURE, Christian BERNARD, Nathalie DUCROS, Françoise DELAMONTAGNE, Fabrice GIRAUDEAU, Anne KLEINHENY, Adrien CHAPIGNAC, Ghislaine MONNA, Marcel DATIN, Céline ROBIN, Pascaline SORET.

Absents ayant donné pouvoir (8) : Yoann DURIF à Florence CHAREYRON, Carine COURTIAL à Françoise CHAZAL, Christophe LAVIGNE à Anne-Marie DUBOIS, Pierric PAUL à Christian SALENDRES, Jean-Christophe CHASTANG à Nathalie DUCROS, Valérie LECLERE à Fabrice GIRAUDEAU, Christine JARGEAT à Marie-Claire FAURE, Isabelle LEO à Christian BERNARD.

Absents : Alexandre LAPICOTIERE, Emilien TERRAS

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Madame MONNA fait remarquer que selon elle il y a une erreur sur le procès-verbal du conseil du 26 septembre dernier. Elle demande que soit vérifié le vote de la délibération CLECT car il lui semble que les membres de l'opposition se sont abstenus.

Le Procès-Verbal de la séance du 26 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

2023- 067 DEMANDE DE DEROGATION AU TITRE DE L'ARTICLE 3 DE L'ARRETE MINISTERIEL DU 17 DECEMBRE 2019 SOCIETE VALOMSY POUR LE CVO D'ETOILE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le maire informe qu'un dossier de demande de dérogation au titre de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 17 décembre 2019, a été présenté le 22 mai 2023 par la société VALOMSY, portant sur son centre de valorisation de déchets exploité à ETOILE-SUR-RHONE.

Vu l'autorisation du 16 mars 2018, portant changement d'exploitant au bénéfice de la société VALOMSY,

Vu le dossier de demande de dérogation au titre de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 17 décembre 2019, présenté le 22 mai 2023 a été présenté le 22 mai 2023 par la société VALOMSY, portant sur son centre de valorisation de déchets exploité à ETOILE-SUR-RHONE, afin de pouvoir élever à 1000 uo/Nm³ la valeur limite de concentration d'odeur au rejet du biofiltre BF3 de ce centre,

Vu le rapport de recevabilité de l'inspection de l'environnement de la DREAL du 23 juin 2023

Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 2023 de consultation sur ladite demande de dérogation ;

Madame le maire informe le conseil que la consultation du public a été organisée du 11 septembre au 6 octobre 2023 en mairie d'Etoile-sur-Rhône.

Par suite d'une inspection du 14/12/2022, VALOMSY a été mise en demeure le 10/03/2023 de respecter la valeur limite de concentration des odeurs de 500 ouE/Nm³, prévue par l'autorisation AMPG du 17/12/2019, ou de présenter un dossier de demande de dérogation pour augmenter cette valeur limite de concentration.

C'est cette demande de dérogation qui a été soumise à consultation publique.

Le registre ouvert a recueilli 44 observations et 8 observations annexées, provenant pour l'essentiel de riverains de l'établissement situé zone des Caires. Ils font état de nuisances olfactives insupportables, qui nuisent à la qualité de vie dans le quartier, et inquiètent les riverains pour leur santé.

Ils refusent donc le relèvement du seuil qui exonérerait la société exploitante de rechercher des solutions pour réduire ces nuisances.

Le dossier de demande de dérogation est joint en annexe, et copie du registre de consultation est à disposition des conseillers municipaux pour consultation sur demande auprès de la Directrice générale des services de la Mairie.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur la demande de dérogation au titre de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 17 décembre 2019.

Madame le maire précise que les membres de la majorité souhaitent soutenir les riverains car les odeurs sont présentes depuis plusieurs années et l'été dernier a été insupportable pour les riverains, c'est pourquoi il est proposé un avis défavorable.

Madame le maire demande si l'assemblée a des questions.

Madame MONNA exprime le soutien des membres de l'opposition aux riverains car ils subissent des désagréments depuis plusieurs années. Elle ajoute qu'il est déplorable de voir la société exploitante déposer un dossier de demande de dérogation plutôt qu'entreprendre des travaux pour réduire les nuisances.

Elle observe que les membres de l'opposition n'ont pas été informés de l'enquête publique

Madame le maire convient que depuis la mise en service du centre, les nuisances olfactives sont réelles pour les habitants de la plaine, et les riverains les plus proches.

Après en avoir délibéré

Le conseil Municipal décide à l'unanimité

Vote contre : Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Carine COURTIAL, Christophe LAVIGNE, Anne marie DUBOIS, Daniel IMBERT, Christiane PERALDE, Odile MOURIER, Christian SALENDRES, Pierric PAUL, Marie-Claire FAURE, Christian BERNARD, Nathalie DUCROS, Françoise DELAMONTAGNE, Jean Christophe CHASTANG, Fabrice GIRAUDEAU, Valérie LECLERE, Christine JARGEAT, Anne KLEINHENY, Adrien CHAPIGNAC, Isabelle LEO, Ghislaine MONNA, Marcel DATIN, Céline ROBIN, Pascaline SORET ;

Madame le maire suspend la séance pour les questions au public à 18h40.

Reprise de la séance à 18h45.

Madame MONNA prend la parole et expose :

Ce jeudi 19 octobre, 4 membres de la liste ETOILE AVENIR, Ghislaine MONNA, Céline ROBIN, Pascaline SORET et Alexandre LAPICOTIERE, vous annoncent leur démission.

Les courriers seront remis en main propre à Madame CHAZAL à la fin de ce conseil.

Les élus de l'opposition ont des droits et nous n'acceptons plus le comportement de la majorité à notre égard. Alors que nous participons avec assiduité aux différentes commissions, aux séances du conseil municipal, alors que nous votons favorablement un grand nombre de délibérations, dans l'intérêt général, nous déplorons l'obstruction de la majorité sur des dossiers impactant directement nos concitoyens. Nous sommes à chaque fois mis devant le fait accompli. Deux exemples dernièrement : l'implantation des nouveaux

conteneurs ordures ménagères et le choix de la mairie de mettre fin au site des Clévos, Cité des savoirs.

Interpellée en conseil municipal, la majorité n'a pas hésité à nous répondre : « nous n'avons pas jugé utile de vous solliciter ».

Le mépris affiché par la majorité à notre égard, par l'absence de prise en compte de nos remarques, est une atteinte au fonctionnement démocratique de l'assemblée communale. Voilà la motivation de notre démission.

En tant qu'Etoiliens, nous resterons mobilisés et concernés par l'avenir de notre commune. Je vous remets tout de suite les 4 lettres de démission.

Madame MONNA précise que Monsieur Marcel DATIN restera élu mais en indépendant.

Fin de la séance : 18h52

ETOILE SUR RHONE

Le 28 novembre 2023

La secrétaire de séance
Florence CHAREYRON

Le Maire,

Françoise CHAZAL